

Appel à projets 2021 Dispositif de soutien par le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives (FLCA)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à retourner **IMPERATIVEMENT** au format Word

AVANT LE 20 Octobre 2021 18H00

UNIQUEMENT par messagerie à : ARS971-PROMOTION-SANTE@ars.sante.fr

Tout dossier arrivé hors délai sera déclaré irrecevable.

ATTENTION !

- Indiquez **AAP-FLCA-2021-ARS-971** dans l'objet de votre message, vous recevrez ainsi une confirmation automatique de dépôt.
- Si vous n'avez pas reçu l'accusé réception vous précisant le numéro de votre dossier, vous devez vous manifester auprès de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Service Aide à la prévention et promotion de la santé, **uniquement** par téléphone au 05 90 99 20 83 ou 0590 99 49 63.
- Pour le renouvellement d'une action, joindre **OBLIGATOIREMENT** le compte rendu de l'action précédemment financée, même si celle-ci est en cours. Ce document est **indispensable** à l'instruction de votre demande. Il est téléchargeable sur le site de l'ARS.

N° DE DOSSIER : 2021-FLCA ARS 971-2021

Reçu le

Nom de l'association

Intitulé de l'action

Coût total de l'action

€

Montant demandé

€

Votre action est :

Action en milieu scolaire oui non

Action nouvelle

Renouvellement d'une action précédente

Cadre réservé à l'instruction

Public : Jeunes

Personnes âgées

Salariés

Précaires

Patients

Objectifs

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Présentation de l'association

Nom de l'association			
Sigle			
Objet			
Numéro SIRET			
Activités principales réalisées			
Adresse du siège			
Code Postal		Commune	
Téléphone		Télécopie	
Courriel			
Site Internet			
Adresse de correspondance si différente du siège			
Code Postal		Commune	

L'association est : Nationale Régionale Locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales ? oui non

Si oui, lesquels ?

Représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom		Prénom	
Fonction			
Téléphone		Courriel	

Personne chargée du présent dossier de subvention

Nom		Prénom	
Fonction			
Téléphone		Courriel	

Renseignements administratifs et juridiques

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes¹ ? oui non

Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année en écoulée :

dont hommes femmes

Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée

Nombre de bénévoles	Nombre de volontaires	Nombre total de salariés	Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé ² (ETPT)

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés euros.

¹ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n° 2006-335 du 31 mars 2006

² Les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspond à 0,8x3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte

Budget prévisionnel de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2020

ou date de début

date de fin

CHARGES	Montant ³	PRODUITS	Montant
60 – Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat	
		ARS Guadeloupe, St Martin St Barthélémy	
61 - Services extérieurs			
Locations		Région	
Entretien et réparation			
Assurance		Département(s)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (détailler)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
		Agence de services et de paiement	
64- Charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et service		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

³ Ne pas indiquer les centimes d'euros

Descriptif de l'action

Personne responsable de l'action

Nom		Prénom	
Fonction			
Téléphone		Courriel	

Objectif du cahier des charges dans lequel s'inscrit l'action

ATTENTION ! Merci de ne cocher qu'un seul objectif

Descriptif de l'action

Personne responsable de l'action

Nom		Prénom	
Fonction			
Téléphone		Courriel	

Objectif du cahier des charges dans lequel s'inscrit l'action

ATTENTION ! Merci de ne cocher qu'un seul objectif

1. Développer l'information et la communication autour de la prévention des conduites addictives en population générale

- Sensibiliser la population générale à la question des conduites addictives
- Renforcer la prévention des addictions auprès des jeunes en milieu scolaire et universitaire

2. Prévenir les conduites à risques en milieu festif

- Soutenir et accompagner les organisateurs de manifestations festives y compris sportives, afin d'améliorer la qualité des interventions de prévention des conduites addictives et/ou de réduire les risques liés aux pratiques festives

3. Développer la prévention des conduites addictives auprès de publics cibles

- Proposer un accompagnement méthodologique au sein des entreprises pour la prévention des conduites addictives

4. Mettre en œuvre des actions de soutien individuel ou collectif des personnes présentant des conduites addictives et de leur entourage

- Organiser des groupes de parole réguliers
- Organiser des temps de soutien individuels (entretiens, visites etc...) à des horaires accessibles aux publics ciblés

5. Consolider les compétences des intervenants dans le domaine de la prévention des addictions

- Organiser des journées régionales d'échanges de pratiques et des sessions de formation des intervenants en addictologie

Présentation de l'action

■ Intitulé de l'action

■ Contexte

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc)

■ Objectifs de l'action

■ Description de l'action

■ Public bénéficiaire

Tout public

Homme

Femme

Nourrissons (0-2 ans)

Enfants (2-5 ans)

Enfants (6-9 ans)

Préadolescents (10-12 ans)

Adolescents (13-18 ans)

Jeunes 16-25 ans

Adultes 18-55 ans

Personnes de plus de 55 ans

Professionnels de santé

Professionnels de l'éducation

Professionnels du social

Autre profession

Femmes enceintes

Parents

Patients

Personnes relais/pairs

Aidants

Personnes handicapées

Homosexuels

Habitants

Etudiants, apprentis

Personnes détenues

Gens du voyage

Personnes immigrées

Personnes prostituées

Usagers de drogues

Personnes sans domicile fixe

Chômeurs

Personnes en difficulté socio-économique

Autre, préciser :

Nombre approximatif de personnes touchées :

■ **Partenaires**

Votre action s'inscrit-elle dans un travail en réseau et avec quels partenaires ?

Modalités de cette coopération à détailler

■ **Autres moyens mis en œuvre (humains, matériels...)**

Préciser le nom et la qualité du (ou des) intervenant(s)

■ **Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action**

Commune(s) de proximité

Commune(s) où se déroule l'action

Lieu(x) de réalisation de l'action

*Lieu physique où se déroule l'action – MERCI DE LISTER LA TOTALITE DES LIEUX OU S'EST DEROULEE L'ACTION
(nom de la structure + ville ; ex. Collège X de Pointe-Noire, quartier X Pointe-à-pitre, hôpital de X...)*

■ **Mise en œuvre**

Année de départ :

Année de fin :

Durée (en mois) :

■ **Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs**

■ **Information complémentaire éventuelle**

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2020

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat	
		ARS Guadeloupe Saint-Martin, Saint-Barthélemy	
61 - Services extérieurs			
Locations		Région	
Entretien et réparation			
Assurance		Département(s)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
		Agence de services et de paiement	
64- Charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et service		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

La subvention de

€ représente

% du total des produits.

% du coût total de l'action

■ **Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs**

(expliciter ici les principaux postes de dépenses de l'action, ainsi que leur mode de calcul)

■ **Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou public visé) de l'action ?**

■ **Pratiques tarifaires appliquées à l'action**

(Gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique...)

■ **Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée**

(ex. : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires...)

■ **Quelles sont les contributions volontaires⁴ en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?**

■ **Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération**

⁴ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables

Déclarations sur l'honneur⁵

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussigné(e)
représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les 3 derniers exercices⁶ :
 - inférieur ou égal à 200 000 €
 - supérieur à 200 000 €⁷
- demande une subvention de €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte	
Banque	
Domiciliation	
N° IBAN	
BIC	

Fait à _____ le _____

Signature

⁵ Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

⁶ Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

⁷ Le montant total cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.